

## Questions / Réponses

Q: Je suis intéressé(e) à poursuivre mes études au Japon. Est-ce que je peux passer le concours de la bourse d'étude MEXT?

R : Premièrement, vous devez bien lire le « Guidelines » du programme qui vous correspond pour vérifier si vous remplissez les conditions nécessaires pour déposer votre candidature. Chaque année, nous remarquons des postulants non-éligibles qui déposent leurs dossiers. Pour éviter tout embarras, nous vous prions de bien lire le « Guidelines ».

Q : Quels sont les étapes de sélection ?

R : Premièrement, les candidatures seront évaluées selon les dossiers remis à l'Ambassade. Ensuite les sélectionnés au niveau de dossier seront convoqués pour passer l'examen écrit. Finalement, ceux qui réussissent l'examen écrit vont passer un entretien auprès de l'Ambassade.

Les finalistes vont obtenir la recommandation de l'Ambassade auprès du MEXT. MEXT va réviser votre candidature à son ensemble, et s'il juge conforme, les candidats vont obtenir la bourse d'étude au Japon.

Q : quels sont les points dont je dois faire attention en préparant mon dossier de candidature?

R : Nous remarquons très souvent des postulants qui déposent un dossier mal-préparé ou /et incomplet. Les dossiers non-conformes ne seront pas retenus par défaut. Il est donc primordial que vous prépariez un dossier complet.

Q : Est-ce que l'examen est difficile?

R : Vous pouvez consulter les examens des années précédentes pour évaluer votre niveau. Les examens de toutes les matières seront en anglais (sauf l'examen de la langue japonaise). Il est donc important que vous avez un bon niveau d'anglais, également, le programme des examens (pour les bacheliers) est le programme international et non pas tunisien.

Q : Est-ce que je dois avoir un bon niveau de la langue japonaise pour réussir l'examen ?

R : Non. Vous pouvez réussir l'examen même avec un niveau du japonais bien limité. Cependant, une connaissance sur le Japon et sur la langue japonaise est appréciée.

Q : Est-ce que la bourse du Gouvernement du Japon est une prise en charge complète ?

R : Oui, le Gouvernement japonais prend en charge toute la période d'étude du boursier y compris le billet d'avion (un seul aller-retour). Le logement est également inclus dans la bourse.

Q : Est-ce que le candidat doit verser une somme d'argent (comme caution et garantie) lors du dépôt de la candidature ou après ?

R : Le dépôt de candidature ainsi que toutes les étapes et procédures accompli par l'étudiant sont gratuits.

Q : Est-ce que le candidat pourrait récupérer son dossier dans le cas de refus de sa candidature ?

R : L'Ambassade se réserve le droit de garder tous les dossiers de candidature.